
Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Brest qui envoie à la Convention le discours fait par une députation d'écoliers lors d'une de leurs séances, pour se féliciter des gravures de Marat et Lepeletier, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Brest qui envoie à la Convention le discours fait par une députation d'écoliers lors d'une de leurs séances, pour se féliciter des gravures de Marat et Lepeletier, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 19-20;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28815_t1_0019_0000_17

Fichier pdf généré le 30/01/2023

noncent aux discours mensongers du citoyen Petit, leur ci-devant curé à Pouilly, qu'ils ne reconnaissent que le culte de la Raison et sont décidés à n'entendre que les paroles de paix et d'union qui en découlent.

En conséquence, ils demandent qu'à l'instant la commune de Pouilly soit contrainte à remettre à la disposition du Trésor public la huitième partie des vases en argent qui servent à la deserte de son culte ainsi que la cloche et autres effets en dépendant, comme ayant fourni cette quantité lors de l'acquisition qui en a été faite, déclarant de plus qu'ils n'entendent pas que ces objets soient payés en argent mais bien restitués en nature, laissant au surplus à la prudence des corps administratifs le soin d'éclairer les citoyens de Champagny et de leur faire oublier pour jamais les principes erronés et funestes qui depuis des siècles les ont tenus dans l'ignorance et la superstition à laquelle ils font un adieu éternel.

P.c.c. : MAGNIN.

34

Les écoliers du collège de Bourg-Régénéré, remercient la Convention de l'envoi qu'elle a bien voulu leur faire du recueil des actions héroïques et civiques des républicains français. « Nous ne nous occupons pas seulement à les lire, disent-ils, nous les gravons dans nos cœurs. Citoyens représentans, en cherchant à nous former aux vertus républicaines, nous regrettons de ne pouvoir partager la gloire de nos frères; mais en attendant ce moment, nous apprenons à connoître les droits de l'homme, nous étudions vos sages lois, et nous osons vous promettre qu'amis sincères de la liberté et de l'égalité, nous pouvons un jour aspirer à la gloire de soutenir votre ouvrage. »

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Bourg-Régénéré, 26 pluv. II] (2).

« Pères de la patrie,

Tous les jours vous acquérez de nouveaux droits à ce nom. Vos soins, votre tendre sollicitude envers nous ne seront pas sans effet, vous êtes les pères de la patrie, nous sommes ses enfans et son espoir. Nous nous montrerons dignes de ce nom, et nous répondrons à son attente. Les écoliers du collège de Bourg-Régénéré, autant que vous jaloux de la liberté, apprennent à se former aux vertus républicaines. Pour nous seconder dans nos efforts, vous nous avez envoyé et votre Bulletin, et le Recueil des actions héroïques et civiques des républicains français. Par cet envoi, Citoyens législateurs, vous avez ajouté à notre énergie, nous ne lisons pas seulement les traits de civisme et d'héroïsme, nous les gravons dans nos cœurs. En cherchant à nous former aux vertus républicaines, nous regrettons de ne pouvoir partager la gloire de nos frères; mais en attendant ce moment, nous apprenons à connaître les droits de l'homme et du citoyen, nous étudions vos sages lois, et nous osons vous promettre qu'amis sincères de

la liberté et de l'égalité, nous pourrons un jour aspirer à la gloire de soutenir votre ouvrage. Vive la République, Vive la Montagne ».

MARTEL, MORELLET, MONTBARBON, COLIN, GOYARD, DESBORDES, DUPRÉ, RODET, CHAMBRE, JACQUEMIN, PEINGEON, BON aîné, CHARLET, GROS, GAULHE, GOYARD.

35

Le citoyen Bauchaton, mercier à Commune-Affranchie, prie la Convention d'agréer pour les frais de la guerre, la somme de 193 liv. 2 s. 6 d., montant de la liquidation de sa lettre de maîtrise. Il envoie en même temps sa quittance.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (1).

36

L'agent national de la commune de Beny, département du Calvados, écrit que cette commune a déposé, au sein de la Société populaire de Vire, 85 chemises qu'elle met à la disposition du ministre de la guerre, et 22 liv. en assignats pour être distribuées aux veuves et aux enfans des défenseurs morts en combattant pour la patrie.

Elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'après la destruction entière des traîtres et des tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Beny., 12 vent. II] (3).

« Citoyen président de la Convention nationale,

Aujourd'hui nous déposons au dépôt de la Société populaire de Vire sur l'autel de la patrie, les dons patriotiques de notre commune consistant en 85 chemises et 22 liv. en assignats. Les chemises sont à la disposition du ministre pour les faire passer à ceux de nos frères d'armes qui en auraient le plus besoin, et l'argent à soulager les veuves et orphelins de ceux qui ont succombé en défendant la patrie. La commune de Beny vous remercie de l'énergie que vous avez montrée à terrasser tous les ennemis de la République, et du grand courage que vous avez si sagement dicté par vos douces lois et vous remercie de rester ferme à votre poste, jusqu'à la destruction générale du dernier des traîtres et des tyrans. Respect, soumission et fraternité à la Convention nationale ».

DESCHAMPS (agent nat.).

37

La société populaire de Brest informe la Convention nationale qu'une députation d'écoliers s'est présentée à l'une de ses séances, et

(1) P.V., XXXIV, 351.

(2) P.V., XXXIV, 352. Bⁱⁿ, 16 germ. (suppl^t) et 18 germ. (1^{er} suppl^t); Rép., n^o 110.

(3) C 297, pl. 1020, p. 41.

(1) P.V., XXXIV, 351.

(2) C 299, pl. 1053, p. 6.

l'a engagée d'exprimer aux représentants du peuple la reconnaissance dont ils sont pénétrés pour l'envoi que la Convention a bien voulu leur faire des gravures de Marat et Lepeletier; ils les ont mises en place des images que depuis longtemps ils avoient ou brisées ou livrées aux flammes; à l'adresse de cette société sont joints le discours qu'a prononcé le jeune orateur de cette députation et trois couplets qu'il a chantés.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (1).

[Brest, 16 vent. II] (2).

« Président,

Avant-hier une députation d'écoliers est venue à notre séance. Le jeune orateur, laissant à part cette timidité si ordinaire à l'enfance, n'a suivi que l'impulsion de son cœur. Avec cette vérité bien sentie, et du ton le plus intéressant, il nous a prononcé le discours dont ci-joint copie. Ensuite il a chanté trois couplets que nous joignons également au discours.

Puissent tous les instituteurs suivre l'exemple de celui de nos jeunes compatriotes; et n'inculquer à leurs élèves, pour dogme religieux, que la morale sacrée de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. »

N. SOUVRY, BONAMY, FOUGERET (membres du C. de correspondance).

Les écoliers à la Sté popul. de Brest.

La Convention vient de nous faire un présent bien cher à notre cœur: ce sont les gravures des deux martyrs de la Liberté, Marat et Lepeletier, pour remplacer ces images du cagotisme que depuis longtemps nous avons ou brisées ou livrées aux flammes, c'est un pavillon national à la place d'une croix de fer, signe de fanatisme et d'esclavage et dont un décret républicain nous a délivré la vue; ce sont enfin les droits de l'homme, l'acte constitutionnel, des hymnes civiques, des récits de faits héroïques, au lieu de livres ridicules et inintelligibles, poison que le fanatisme mettait jadis entre les mains de la jeunesse.

Nous venons vous prier d'être près d'elle, les organes de notre reconnaissance. Dites lui que nous regardons ces présents comme les plus précieux que l'on puisse nous faire. Dites lui que nous travaillons avec ardeur sous les leçons d'un instituteur patriote, à mépriser les préjugés malheureux qui peut-être font encor gémir nos pères. Dites lui que nos cœurs brûlent du plus pur patriotisme. Dites lui enfin que vous avez vu des jeunes gens élevés dans le maquis des préjugés, jurer dans le sein de cette Société une haine éternelle aux tyrans et aux prêtres.

Permettez nous encor de chanter trois couplets en mémoire de ces trois bienfaits ».

(AIR DES VISITANDINES)

Disparaissez, vaines images,
Fruits du cagotisme et d'erreur
Faites place à celles des sages

(1) P.V., XXXIV, 352.

(2) D XXXVIII, V, 66. Discours prononcé le 16 vent. II, et certifié conforme par Fougeret, Bonamy, N^{os} Souvry.

Qui du peuple ont fait le bonheur (bis)
Pour détester les rois, les traîtres
Pour chérir nos droits, notre état,
Contemplons Pelletier, Marat,
Et non des sottisiers de prêtres (bis)

Qu'est devenue la croix gothique
Qu'adoraient tous nos bons ayeux ?
Il est tombé ce signe antique
Il ne choquera plus nos yeux (bis)
A sa place on va voir paraître
L'étendard chéri des Français
Devant lui nos cœurs satisfaits
Vont jurer haine à tous les prêtres (bis)

Adieu psautiers et catéchisme,
Source de bêtise et d'erreurs.
C'est du bon républicanisme
Qu'il faut désormais à nos cœurs (bis)
Quand jadis nous voulions connaître
Les droits sacrés du citoyen
En avions-nous un bon moyen
En lisant des rêves de prêtres ? (bis).

38

Les membres composant le comité de surveillance de Bourbonne, département de la Haute-Marne annoncent qu'ils se sont fait un devoir sacré de veiller sans cesse à l'effet de consolider la base de la République, et d'extirper tous les abus qui pourroient y porter atteinte.

« Continuez, disent-ils, vos glorieux travaux; restez inébranlables à votre poste jusqu'à la paix, soyez toujours inaccessibles à l'intrigue et aux complots. S'il en est encore parmi vous qui ne marchent pas fermement dans les sentiers de la révolution, faites en une justice éclatante ». Enfin, ils demandent que les ministres du culte catholique ne soient plus salariés par la Nation.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

39

Les administrateurs du district de Charolles écrivent que l'amour de la révolution rend aux vieillards l'énergie de la jeunesse; que le citoyen Méhu, aubergiste, âgé de 80 ans, s'occupe avec succès de l'extraction du salpêtre, et que ce respectable vieillard a déposé à l'administration les prémices de son travail.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Charolles, 25 vent. II] (3).

« Législateurs,

L'amour de la Révolution enfante des prodiges. L'enthousiasme de la liberté rend aux vieillards toute l'énergie de la jeunesse. Le citoyen Méhu, aubergiste à Charolles, âgé de 80 ans, homme d'un civisme et d'une probité

(1) P.V., XXXIV, 352. Bⁱⁿ, 16 germ. (suppl^t); Rép., n^o 110.

(2) P.V., XXXIV, 353. Bⁱⁿ, 23 germ. (2^e suppl^t).

(3) C 298, pl. 1037, p. 25.